



PROCÈS VERBAL

Conseil Municipal

Séance du 27 Avril 2026

MAIRIE DE BENQUET

Date de convocation : 23/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de BENQUET, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre MALLET, Maire.

Présents : BAILHET David, BIBES Christine, BUGEAUD Agnès, CANDAU Jean-Marc, CLAVÉ Nathalie, CLAVÉ Nicolas, DUPRAT Sandra, FLORENS Marc, GERVAIS Magalie, JOUANY Dorothée, LATASSE Emmanuel, LEREDE Annabelle, MALLET Pierre, MASSAROTTO Philippe, PENABAYRE Joanie, PRINCE Jean-François, SAINT-JEAN Pauline, SOTOM Stéphan

Absents excusés et représentés : SONNEVILLE Jean-Luc (a donné pouvoir à SAINT-JEAN Pauline)

Secrétaire de séance : LATASSE Emmanuel

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Ordre du jour

- Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Vote des taux d'imposition 2026
- Vote du Budget Primitif 2026 - Budget principal
- Vote du Budget Primitif 2026 - Budget annexe
- Commission communale des impôts directs (CCID) - Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres
- Remise temporaire du loyer de la Maison de Santé Rurale - Cabinet du Médecin 1
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 9 avril 2026.

N°01 : Délibération 19_2026 : Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Conseil Municipal décide de fixer le nombre des membres élus du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS à 5.

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Une seule liste se déclare et est élue au scrutin de liste à la proportionnelle et à bulletins secrets.

Cette liste se compose de :

BIBES Christine
CLAVÉ Nathalie
DUPRAT Sandra
LEREDE Annabelle
PRINCE Jean-François

Approuvé à l'unanimité.

N°02 : Délibération 20_2026 : Vote des taux d'imposition 2026
--

Rapporteur : Pierre MALLET, Maire de Benquet.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.

Après débat, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

de voter les taux d'imposition suivants pour l'année 2026 :

- Taxe foncière (bâti)	:	31.80 %
- Taxe foncière (non bâti)	:	31.86 %
- Taxe d'habitation	:	15.05 %

Approuvé à la majorité (12 Pour, 4 Contre, 3 Abstentions).

N°03 : Délibération 21_2026 : Vote du Budget Primitif 2026 - Budget principal
--

Avant le vote des subventions allouées aux associations, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux qui font partie du bureau pour laquelle une subvention va être proposée de sortir et de ne pas prendre au vote.

L'assemblée vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses	659 600 €
Recettes	659 600 €

Fonctionnement

Dépenses	1 474 317 €
Recettes	1 474 317 €

Approuvé à la majorité (16 Pour, 3 Abstentions).

N°04 : Délibération 22_2026 : Vote du Budget Primitif 2026 - Budget annexe

L'assemblée vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses	42 962.10 €
Recettes	42 962.10 €

Fonctionnement

Dépenses	32 944.00 €
Recettes	32 944.00 €

Approuvé à l'unanimité.

N°05 : Délibération 23_2026 : Commission communale des impôts directs (CCID) - Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres

Faisant suite au courrier de la DGFIP et suite aux élections municipales, le Conseil Municipal doit proposer 24 noms de commissaires.

Le conseil municipal propose :

Taxe d'habitation (TH)

POISSON Yves – Benquet
HEMOUS André – Benquet
MARTINE Jean-Louis – Benquet
CHIRIBAS Christophe – Benquet
GHIRARDO Dominique – Benquet
DAUGREILH Denis – Benquet
COTTIN Robert – Benquet
BICHAUD Emmanuel – Benquet

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

HARISTOY Pierre – Benquet
SARRAT Michel – Benquet
CROS Bernard – Benquet
HARTE Isabelle – Benquet
BROUSTAUT François – Benquet
CABANNE Evelyne – Benquet
BEGUIER Patrice – Benquet
DARBO Serge – Benquet

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

DARRIEUTORT-CIEUTAT Brigitte – Haut Mauco
MASSAROTTO Véronique – Benquet
DARTIGUELONGUE Loïc – Benquet

SEBI Christophe – Benquet
DUPOUY Mickaël – Benquet
GOLETTA David – Benquet
DUPOUY Laurent – Benquet
ADENOT Yannick - Benquet

Approuvé à l'unanimité.

N°06 : Délibération 24_2026 : Remise temporaire du loyer de la Maison de Santé Rurale - Cabinet du Médecin 1

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1511-3 et L.2122-22 ;

VU le bail professionnel signé avec la SCM Benquet Santé en date du 7 avril 2010 ;

VU la délibération n°30_2025 du 22 décembre 2025 accordant à la SCM Benquet Santé une remise temporaire de loyer de 292,40 € par mois suite au départ du Médecin 2, à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

VU le courrier de la SCM Benquet Santé demandant la suspension de la part de loyer du cabinet du Médecin 1 (jusqu'alors occupé par le Docteur LE VAN GONG), d'un montant de 313,57 €, suite à son départ effectif au 31 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que le départ du Médecin 1, le 31 mars 2026, prive la SCM Benquet Santé d'une activité en l'absence de remplaçant ;

CONSIDÉRANT l'intérêt communal à maintenir l'offre de soins en Maison de Santé Rurale ;

CONSIDÉRANT que cette mesure sera révisée à l'arrivée d'un nouveau médecin ou professionnel de santé, et limitée dans le temps ;

CONSIDÉRANT que, cumulée avec la remise déjà accordée de 292,40 € pour le cabinet du Médecin 2, la remise totale consentie à la SCM Benquet Santé s'élèvera à 605,97 € par mois à compter du 1^{er} avril 2026 ;

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'accorder à la SCM Benquet Santé une remise temporaire de la part de loyer correspondant au cabinet du Médecin 1.

DÉCIDE que cette remise s'élève à 313,57 € par mois (hors charges eau et ordures ménagères), à compter du 1^{er} avril 2026 et jusqu'à l'installation effective d'un remplaçant ou d'un autre professionnel de santé, ou révision par nouvelle délibération. Cumulée avec la remise accordée pour le cabinet du Médecin 2, la remise totale consentie à la SCM Benquet Santé sera ainsi de 605,97 € par mois à compter de cette date.

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier cette décision à la SCM Benquet Santé, à signer tous les documents nécessaires à sa réalisation, et à prendre toute mesure d'exécution.

Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Projet photovoltaïque sur le lac : Suite à la transmission des éléments à l'ensemble des conseillers, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à émettre un avis favorable concernant le permis de construire.

Location de la salle des Granges du Marquis : Mont-de-Marsan Agglomération a sollicité la mise à disposition de la salle pour l'organisation d'un atelier cuisine à destination des seniors, le jeudi 11 juin. Le Conseil municipal émet un avis défavorable à la gratuité et décide d'appliquer la grille tarifaire en vigueur, soit un montant de 150 €.

Location du foyer municipal : Le Relais Petite Enfance du CIAS du Marsan souhaite utiliser le foyer municipal pour l'organisation d'un spectacle le vendredi 2 octobre. Le Conseil municipal émet un avis favorable, dans le cadre de l'application du tarif « œuvres sociales », soit 100 €.

Fermiers du Landes'Main : L'épicerie a exprimé le souhait de participer aux fêtes patronales sous la forme d'une bodega. Un courrier a été adressé au président du Comité des fêtes afin de solliciter un rendez-vous. Le Conseil municipal souhaite, pour sa part, obtenir des informations complémentaires sur ce projet.

Commissions de Mont-de-Marsan Agglomération : En leur qualité de conseillers communautaires, Pierre Mallet et Pauline Saint-Jean ont intégré les commissions suivantes :

- Education, jeunesse, restauration : Pauline SAINT-JEAN
- Développement économique, agriculture, tourisme et enseignement supérieur : Pierre MALLET
- Voirie et bâtiments : Pierre MALLET
- Aménagement du territoire et transitions écologiques et climatiques et mobilité : Pauline SAINT-JEAN
- Finances, ressources humaines, affaires générales : Pierre MALLET
- Cultures et communication : Pauline SAINT-JEAN
- Cohésion sociale, politique de la ville, logement, habitat, santé : Pauline SAINT-JEAN
- Eau et assainissement : Pierre MALLET

Les conseillers municipaux qui souhaitent représenter la commune au sein d'une commission sont invités à se faire connaître. Leur désignation devra être validée lors d'un prochain Conseil municipal.

Arbre des familles : Joanie Penabayre et Philippe Massarotto ont fait établir des devis pour le remplacement du cerisier. La proposition de l'Art Végétal est retenue. La dépense sera inscrite au budget du CCAS, dont le vote est prévu le 30 avril.

Chapiteau : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le remplacement des bâches endommagées lors de la tempête Nils est toujours en cours. En cas de retard, le festival pourrait être annulé.

Voyage de cohésion : Philippe Massarotto et Jean-François Prince présentent un projet de week-end en octobre, qui sera proposé aux conseillers municipaux et leurs conjoints. Un devis a été demandé à une agence de voyage pour un séjour en Espagne, à moins de 4 heures de route (Château d'Olite, Tudela, désert des Bardenas...).

Maison de santé rurale : Sandra Duprat informe l'assemblée du rendez-vous prévu le mercredi 6 mai, au cours duquel sera notamment abordée la recherche d'un médecin. Un compte rendu sera transmis aux membres du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h50.

Le Maire,
Pierre MALLET



Le secrétaire de séance,
Emmanuel LATASSE

